



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Prestation de serment de la nouvelle Receveuse communale.**

POLICE LOCALE

2. **Déclaration de politique policière de la Ville d'Ath. Approbation.**

Les priorités auxquelles le Collège communal de la Ville souhaite que la police s'attache au cours de la période 2009-2012 sont les suivantes :

1. La sécurisation de nos routes et la diminution des accidents.
2. La diminution des vols en général dont principalement dans habitation doit s'inscrire dans la dynamique à mettre en place, notamment via la multiplication d'actions préventives et de la présence policière.
3. La lutte contre la délinquance juvénile par le biais de campagnes de sensibilisations et d'une présence assidue sur le terrain et en ce compris aux abords des écoles et des trajets vers celles-ci (gare,...).
4. La lutte contre la problématique des stupéfiants.
5. La problématique de l'environnement et de la propreté publique seront aussi au cœur des préoccupations, comme la lutte contre les déchets en rue, déjections canines et dépôts clandestins...

Les faits de dégradations aux espaces publics ainsi que les faits de vandalisme nécessitent également une approche spécifique.

3. Plan zonal de sécurité 2009-2012. Information.

Comme le précise la législation sur la police intégrée, chaque zone de police élabore tous les 4 ans un plan zonal de sécurité. Pour rappel, le plan zonal de sécurité s'inscrit dans un cycle intégré de politique policière de 4 années.

Ainsi, le « plan fédéral de sécurité », basé sur la politique de sécurité intégrale du gouvernement, constitue un input pour l'élaboration du « plan national de sécurité » de la police fédérale.

Communiqué en ce début d'année 2008, le « plan national de sécurité » contient les priorités de la police fédérale qui font partie de la politique fédérale de sécurité intégrale. A son tour, le « **plan zonal de sécurité** » vient se greffer sur les deux plans précédents et concorde avec le « plan local de sécurité » de la commune et les priorités du Procureur du Roi. Dans le cadre de la rédaction du plan zonal de sécurité 2009-2012, une attention a donc été apportée sur les concepts de **collaboration** et de **communication** qui sont des notions importantes pour tous ceux qui jouent un rôle dans les phénomènes de sécurité intégrale et plus spécifiquement pour la police intégrée.

Au sein du conseil zonal de sécurité, un **projet de plan zonal de sécurité** est établi. Il va déterminer la manière dont le corps va fonctionner au cours de l'année suivante au niveau du **travail régulier**, d'une part, et au niveau de son **approche spécifique** des priorités locales et fédérales, d'autre part. Il propose également les priorités en matière de **développement futur de l'organisation policière**.

4. Acquisition d'hardwares au profit du Service Informatique de la Zone de police. Approbation du projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Une radioscopie établie par la police fédérale faisait état d'un changement de plusieurs serveurs mails et de fichiers au cours de l'année 2008.

Ces acquisitions étant postposées, le Service Informatique voudrait remplacer certains appareils jugés trop vétustes en vue du bon fonctionnement du parc informatique de la zone de police.

Vu les récents changements internes notamment dus à l'arrivée du nouveau gestionnaire technique et du remaniement de certains bureaux et le cadre de la zone de police étant presque au complet, il serait utile de faire l'acquisition de pc supplémentaires connectés au réseau ISLP. Au-delà, il faudrait acquérir des écrans supplémentaires au centre de communication de la zone de police afin d'intégrer dans le dispositif de sécurité les caméras de la salle d'attente, du sas d'entrée, des cellules, des parkings de l'esplanade et de l'hôtel de police.

CULTES – FABRIQUES D’EGLISE

5. **Comptes 2007 des Fabriques d’Eglise :**
 - Saint-Sulpice à Moulbaix
 - Notre-Dame d’Autreppe à Ormeignies
 - Saint-Amand à Rebaix.

6. **Budgets 2008 des Fabriques d’Eglise :**
 - Saint-Julien à Ath
 - Sainte-Vierge à Bouvignies
 - Saint-Pierre à Isières
 - Saint-Martin à Lanquesaint
 - Saint-Pierre à Ostiches
 - Saint-Amand à Rebaix.

7. **Modification budgétaire 2008 de la Fabrique d’Eglise Saint-Amand à Villers-Saint-Amand.**

8. **Synode de l’Eglise protestante de Belgique**
 - Compte 2007.

SUBSIDES OCTROYES PAR LA COMMUNE

9. a) O.N.E.
 b) Association “Le Patronage” à Moulbaix.
 c) « Promotion du Tourisme et des Musées athois » asbl.

FINANCES COMMUNALES

10. **Etablissement pour l’exercice 2009 :**
 - du taux des additionnels à l’impôt des personnes physiques, soit 8,8 % ;
 - du nombre de centimes additionnels au précompte immobilier, soit 2.800 centimes
 - du taux de la taxe communale sur la force motrice, soit 18,60 €/Kw.

11. **Plan Tonus – Axe 2**
 - Aide 2007 – Convention de prêt.

Pour l’exercice 2007, le Gouvernement wallon a décidé d’octroyer une aide à notre commune dans le cadre du Plan Tonus – Axe 2. En séance, le 17 juillet dernier, il a marqué son accord pour l’octroi d’une avance de 70%.
 Il s’agit aujourd’hui de concrétiser ce dossier en sollicitant officiellement cette aide.

12. Petits investissements au service ordinaire **Fixation des montants limites.**

En séance du 4 décembre 2006, le Conseil communal a fait usage des dispositions reprises à l'article 1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et a délégué au Collège communal le choix du mode de passation des marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans la limite de 25.000 EUR HT.

Depuis 2005, les circulaires budgétaires successives ont confirmé et maintenu une jurisprudence de la tutelle selon laquelle les Conseils communaux, sont autorisés à fixer, pour les petits investissements à inscrire au budget ordinaire, des montants limites, d'une part par marché, et, d'autre part, par unité de bien.

Il s'agit le plus souvent de faire face au remplacement de petit matériel ou d'outillage, pour des montants très limités.

Il est proposé de fixer les limites dans lesquelles un petit investissement peut être inscrit au service ordinaire. Concomitamment, le choix du mode de passation de marché s'en trouvera confié au Collège communal en vertu de la délégation lui accordée auparavant.

Ces montants seraient :

- de 500,00 EUR HT par unité de bien ;
- de 2.500,00 EUR HT par marché.

Sauf exception dûment motivée, les marchés seront passés après mise en concurrence de trois fournisseurs au moins.

13. SOWAFINAL

Convention spécifique 2008 dans le cadre d'un financement alternatif avec la SOWAFINAL pour l'acquisition des Silos de la Dendre et les travaux d'assainissement du site d'activités économiques désaffecté SAE/ALE13 dit « La Sucrierie ».

Les actions prioritaires approuvées par le Gouvernement wallon ou « Plan Marshall pour la Wallonie » prévoyaient d'organiser, en complément du budget traditionnel de la Région, un financement alternatif en vue d'accélérer l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés, pollués ou non pollués, ainsi que l'équipement des zones d'activités économiques prioritaires et des zones portuaires.

Ce mécanisme de financement est assuré par une filiale spécialisée constituée par la S.R.I.W., en novembre 2005, la SOWAFINAL pour « Société Wallonne pour la Gestion d'un Financement Alternatif ».

Au terme d'un appel d'offre restreint organisé par la Région wallonne, Dexia Banque a été sélectionnée pour mettre en place, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, un programme d'emprunts pour financer la réalisation des travaux précités.

Dans ce cadre, la Ville d'Ath a rentré un programme d'investissements relatif à l'acquisition des Silos de la Dendre et aux travaux d'assainissement du site d'activités économiques désaffecté SAE/ALE13 dit « de la Sucrierie ».

Le recours au financement alternatif est sollicité pour financer, en partie, la part subsidiée par la Région wallonne. Il s'agit ici de solliciter un emprunt dont les charges en amortissement et intérêt seront supportées par la Région wallonne.

Au stade du décompte des travaux de la phase I, plusieurs contacts ont été pris avec la Région wallonne pour déterminer les montants de la convention spécifique 2008. Il s'est avéré qu'aucune suite n'a été réservée aux deux premières conventions compte tenu des dédales administratifs ; ces dossiers devant être acheminés auprès de quatre intervenants différents.

Au-delà, contrairement aux premières informations reçues, le remboursement des charges d'emprunt dont il était question dans les conventions 2006 et 2007 ne fait pas partie du programme de financement alternatif mais se traduit par un subside direct. Après vérification, le remboursement pour les deux premières échéances a été perçu.

Il apparaît aujourd'hui opportun d'annuler les conventions 2006 et 2007 et dès lors, de conclure une convention 2008 pour l'ensemble.

DOMAINE COMMUNAL

- 14. Ancienne école communale sise rue des Cureurs, 7 à Irchonwelz :**
- désaffectation et convention de mise à disposition du C.R.E.S.
Décision.
- aliénation en 3 lots. Décision formelle.
- 15. Aliénation d'un terrain sis Chemin des Primevères à Ath. Décision formelle.**
- 16. Aliénation immeuble sis rue Carton, 8 à Ath. Information.**
- 17. Aliénation d'un terrain sis rue Princesse Astrid à Rebaix. Décision formelle.**
- 18. Conditions de mise à disposition de l'appartement sis Place d'Isières, n°13 à Isières. Décision.**
- 19. Convention de bail entre le Collège Saint-Julien et la Ville d'Ath pour la piste d'athlétisme. Précisions des modalités de mise à disposition. Décision.**

En date du 14 avril 2003, le Conseil communal a décidé de prendre, pour cause d'utilité publique, par bail emphytéotique à l'A.S.B.L. du Collège Saint-Julien, les surfaces nécessaires à l'organisation d'une piste d'athlétisme et l'installation de quatre pylônes dans le bien sis section C n°190K/pie d'une contenance de 41 ares 05 centiares et de conclure ce bail pour une durée de 27 ans moyennant paiement d'un canon symbolique de 1€ par an.

Dans ce bail est stipulé les charges suivantes :

- A charge de la Ville d'Ath d'aménager et d'entretenir les abords et clôtures de la plaine
- De desservir les installations par des raccordements aux services de distribution d'eau et d'électricité
- De laisser aux élèves du Collège encadrés par les professeurs d'éducation physique, pendant les périodes scolaires, l'accès exclusif à la piste d'athlétisme pour l'exercice de ce sport
- De mettre à la disposition des élèves du Collège, suivant modalités à convenir ultérieurement, les sanitaires, douches et vestiaires qui seront réalisés dans le bâtiment sis Quai de l'Entrepôt
- D'aménager, d'équiper et d'entretenir, pendant toute la durée du bail, un terrain de football, aux dimensions prescrites par les règles de la discipline, sur le surplus du terrain appartenant au Collège, à l'endroit que les représentants du Collège indiqueront
(Il est précisé que le bail au profit de la Ville d'Ath ne porte ni sur ledit terrain de football ni sur lesdits terrains de tennis)

La Ville souhaite préciser les modalités de mise à disposition dont il est question ci-dessus.

Un projet de convention a été établi, en accord avec le Collège Saint-Julien.

20. Convention de mise à disposition de l'immeuble sis rue de la Poterne, n°1 à Ath. Décision.

L'immeuble sis rue de la Poterne n°1 à Ath est occupé depuis fin 2003 par la « Maison de la Laïcité du Pays d'Ath » (ASBL Espace Laïque Eugène Defacqz).

Actuellement aucun loyer n'est demandé et la Ville prend en charge toutes les redevances et consommations d'eau, d'électricité et de gaz. La mise à disposition gratuite des locaux représente une subvention indirecte. Un projet de convention a été établi.

21. Convention de mise à disposition de l'immeuble sis rue de France, 20-22 à Ath. Décision.

L'immeuble sis rue de France, 20-22 à Ath est occupé depuis novembre 2005 par l'A.S.B.L. « Centre des Arts de la Rue ».

La convention initiale qui avait été conclue pour une durée de trois ans prenait effet au 7 novembre 2005.

Actuellement aucun loyer n'est demandé et l'A.S.B.L. « Centre des Arts de la Rue » prend en charge toutes les redevances et consommations d'électricité et de gaz qui lui sont spécifiques.

Arrivant à l'échéance de la convention initiale, il est opportun d'établir une nouvelle convention.

La mise à disposition gratuite des locaux représente une subvention indirecte. Un projet de convention a été établi.

22. Convention de mise à disposition d'une partie de l'immeuble sis Route de Flobecq, 331 à Ostiches. Décision.

L'immeuble sis Route de Flobecq n°331 (« Blanc Moulin ») à Ostiches est propriété de la Ville et est régulièrement donné en location pour des anniversaires, mariages, etc ...

L'Ecole « Visitation Saint-Pierre », située juste en face souhaite occuper le local situé à droite de l'entrée de la salle, comme troisième classe primaire pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

Un projet de convention de mise à disposition a été établi.

SERVICE INCENDIE

23. Réparation en urgence de la porte sectionnelle du couloir « ambulance ». Ratification.

La porte sectionnelle du couloir de stationnement de l'ambulance connaît des dysfonctionnements relativement graves.

En effet, le motoréducteur commandant l'ouverture de porte était devenu friable et pouvait se rompre d'un moment à l'autre.

Il semble que celui de la porte suivante risque également les mêmes déboires.

Dès lors, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées dans ce type de portes, soit ADS de Ghislenghien et NASSAU, fournisseur des portes à l'origine.

24. Fourniture d'un conteneur pour la gestion des protections respiratoires du Service d'Incendie d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un montant a été inscrit au budget 2008 afin d'acquérir du matériel d'équipement du Service Incendie, et notamment un conteneur assurant la protection et la maintenance des appareils respiratoires individuels.

Ce marché est subdivisé en trois parties :

- Partie n°1 : « Structure du container ».
- Partie n°2 : « Nettoyage et séchage ».
- Partie n°3 : « Installation matériel pneumatique ».

25. Acquisition de radios de communication ASTRID via la Régie Provinciale Autonome de Financement et de Gestion des Services Incendie du Hainaut. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le 1^e septembre 2008, la Régie Provinciale Autonome de Financement et de Gestion des Services Incendie du Hainaut a fait savoir au Service d'Incendie de Ath qu'il leur était possible d'acquérir du matériel de radio communication ASTRID via les subsides du SPF Intérieur.

Le matériel proposé est subsidié à 75%, la commune devant donc payer une quote-part de 25% ainsi que 100% de la redevance au réseau ASTRID et 100% des accessoires radios souhaités.

L'acquisition de trois radios portables EADS THR 880i et de deux Cleartone CM 9000 avec fonction Gateway correspondrait aux besoins du Service d'Incendie de Ath.

En effet, les trois radios permettront d'augmenter les capacités de communication en intervention, les deux Cleartone CM 9000 permettront quant à eux la transition DMO vers TMO dans les régions et bâtiments dépourvus de signal ASTRID comme par exemple les hôpitaux, les écoles, les parkings souterrains.

Ces éléments pourront être acquis via le contrat ouvert conclu par la S.A. ASTRID avec la Régie Provinciale Autonome de Financement et de Gestion des Services Incendie du Hainaut.

RENOVATION URBAINE

26. Aliénation de l'immeuble sis rue de Gand, 15 à Ath. Décision formelle.

BATIMENTS SCOLAIRES

27. Travaux de rénovation du bâtiment sis rue Centrale, n°16 à 7822 Meslin-l'Evêque en vue d'y créer des classes supplémentaires pour accueillir les enfants de l'école communale de Meslin-l'Evêque. Ratification.

L'école communale de Meslin-L'Evêque a vu sa fréquentation scolaire s'accroître, ne lui permettant plus d'accueillir les enfants dans les locaux actuels.

La mise en place d'un second conteneur ne pouvant être envisagée, la Ville d'Ath a manifesté son intérêt d'acquérir un bâtiment en vue d'y créer une extension.

Dès lors, le Conseil Communal a, en séance du 30 mai 2008, marqué son accord de principe sur l'acquisition, pour cause d'utilité publique, de l'immeuble sis rue Centrale n°16 à 7822 Meslin-L'Evêque, et a décidé, en séance du 16 juillet 2008, de l'acquérir.

Une visite des lieux a été effectuée en présence de la Direction scolaire, du Directeur des Services Techniques Communaux et de l'Officier Préventionniste du Service Incendie, afin d'établir un inventaire des travaux indispensables à réaliser.

Il s'est avéré que l'installation électrique du rez-de-chaussée devait être revue étant donné qu'elle n'était plus conforme à la législation en vigueur (installation sous plomb), qu'un éclairage adéquat dans les deux pièces, ainsi que dans le couloir d'accès devait être installé, et que deux nouvelles lignes électriques devaient être tirées à partir du compteur et du petit coffret divisionnaire.

En outre, des travaux de peinture et des petits aménagements de menuiserie devaient être réalisés.

Ces divers travaux devant être achevés pour la rentrée scolaire, il a fallu faire appel en urgence à des entreprises privées, la Régie communale étant fort active dans les préparatifs des festivités de la Ducasse.

28. Travaux de réfections localisées des dispositifs de collecte et

d'évacuation des eaux pluviales aux écoles communales Georges Roland à Ath et d'Ormeignies. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des déficiences ont été constatées au niveau des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales des écoles Georges Roland à Ath et d'Ormeignies.

Elles résultent soit de la vétusté de ces installations soit de dégradations. Cette situation entraîne l'humidification des maçonneries des murs et conséquemment, la dégradation potentielle des enduits et peintures intérieurs de certains locaux.

BATIMENTS CULTURELS

29. Remplacement des vantaux des doubles portes métalliques des issues de secours du Hall CEVA. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un montant est alloué en vue de la rénovation et la sécurisation des bâtiments culturels.

Les vantaux des doubles portes métalliques des issues de secours du Hall C.E.V.A. sont actuellement en bien triste état et doivent donc faire l'objet d'un remplacement.

SECURITE ROUTIERE ET MOBILITE

30. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Rues Paul Pastur et des Gais Lurons. Circulation. Stationnement. Modification.

Ces dernières années, la circulation automobile et le stationnement posent problème dans le faubourg de Mons, et plus spécialement dans les rues adjacentes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire. La situation des rues Paul Pastur et des Gais Lurons est préoccupante, surtout depuis que les étudiants viennent à l'école en voiture. La formule du stationnement alternatif en vigueur dans la rue Paul Pastur est dépassée et est de moins en moins respectée. Sa suppression, là où elle est toujours d'application, a été avalisée par le Conseil communal lors de sa séance du 21 mars dernier.

Pour les riverains de la rue des Gais Lurons, qui se plaignent de la présence de véhicules extérieurs durant toute la journée, il est préconisé de placer une signalisation de type C3  complétée par un additionnel « Excepté desserte locale », aux entrées de la rue.

31. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Modification. Aménagement d'une place de stationnement pour personnes handicapées.

La Ville reçoit de plus en plus de demandes de personnes à mobilité réduite qui souhaitent qu'un emplacement de stationnement spécifique aux handicapés, soit matérialisé devant leur habitation.

Ces demandes sont généralement fondées et les services de police et de mobilité les examinent cas par cas avant de rentrer un rapport au Collège communal.

Celle présentée aujourd'hui concerne la rue d'Enghien où il s'agit de matérialiser un emplacement de parking adéquat.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

32. Travaux d'aménagement du Hall tennistique Despé à Ath. Adaptation de la commande initiale. Ratification.

Le Collège communal, en séance du 21 décembre 2007, a désigné l'adjudicataire des travaux au Hall tennistique Despé.

En date du 13 mars 2008, l'entreprise a été notifiée.

Les crédits actuels alloués à ce chantier doivent absolument être adaptés.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

33. Equipement de voirie dans le cadre d'un lotissement situé route de Frasnes à Houtaing. Décision.

Une demande de permis de lotir a été introduite pour la parcelle cadastrée 16^{ème} division section A n°112e en 9 lots dont 8 à bâtir, parcelle située à front de la route de Frasnes à Houtaing et inscrite en zone d'habitat à caractère rural sur 50 mètres de profondeur, le solde en zone agricole. Une enquête publique a été organisée du 19 juin au 3 juillet 2008, sans réclamation.

Après consultation des sociétés distributrices d'énergie, du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, le Collège communal propose d'imposer, aux frais exclusifs des propriétaires-lotisseurs, les équipements d'aménagements.

SERVICE INFORMATIQUE

34. Remplacement en urgence des serveurs ATH15 et ATH16 de la Ville. Ratification.

En date du 12 juillet 2008, le serveur « ATH15 » est tombé définitivement en panne. Ce serveur permettait l'accès au télétravail sur le réseau de la Ville et hébergeait 2 machines virtuelles vitales, à savoir celles assurant le rôle de contrôleurs de domaine.

Une solution de secours a pu être mise en place afin de garantir la continuité du service mais, pour ne pas mettre en péril le reste des installations informatiques, il était nécessaire de remplacer sans délai le serveur défaillant.

De plus, suite aux grosses évolutions de l'application de cartographie « GEOMAP » survenues en ce début d'année, il n'a pas été possible de migrer correctement l'application vers la nouvelle version.

La seule solution consistait à remplacer le système d'exploitation par une version plus récente, à savoir Windows 2003 Standard.

Or, le serveur actuel « ATH16 », compte tenu de son obsolescence technique, ne permettait pas l'installation en toute sécurité de la version 2003 de Windows.

Il était donc également nécessaire de remplacer ce serveur « ATH16 » dans les plus brefs délais.

35. Remplacement des principaux serveurs de la Ville et du CPAS.

Le parc des serveurs de la Ville s'élève à 22 unités pour le Centre administratif et à 7 unités pour le CPAS.

Actuellement, ce parc arrive tout doucement à bout de souffle.

Afin de lui conserver toute son efficacité, ce parc de serveurs doit être absolument renouvelé aujourd'hui.

La nouvelle technique liée à la « virtualisation et à la consolidation » va cependant permettre de limiter le nombre de serveurs physiques.

Il est ainsi prévu d'acquérir 6 serveurs, 3 pour la Ville et 3 pour le CPAS, afin d'héberger différentes machines virtuelles et de réaliser toutes les sauvegardes des données dans de bonnes conditions.

36. Adaptation des installations en réseau de la Ville, du CPAS et des installations satellites.

Les réseaux informatiques de la Ville et du CPAS connaissent actuellement quelques problèmes de fonctionnement qu'il serait bon de régler au plus vite afin d'éviter une crise majeure.

De plus, divers aménagements de bureaux seront effectués dans un futur proche au CPAS, afin de permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

Ces aménagements vont impliquer quelques modifications au niveau du câblage réseau (ajout de prises réseau, réparation de prises défectueuses, déplacement de certaines autres,...).

Il est également prévu de déménager dans le courant de l'année 2009 les services techniques communaux et le service informatique dans l'ancien bureau de police.

Là aussi, il sera nécessaire de pourvoir à des travaux au niveau du câblage réseau, ainsi que d'acquérir divers éléments actifs.

Enfin, quelques autres travaux d'amélioration devront être réalisés dans des institutions satellites comme la Maison des géants, l'abattoir ou encore l'académie de musique.

37. Renouvellement partiel des stations de travail et des périphériques associés (Ville et CPAS).

La Ville d'Ath et son CPAS disposent d'installations informatiques à la hauteur de leurs besoins, lesquelles permettent à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Actuellement le parc s'élève à environ 27 serveurs et 200 postes de travail répartis dans toutes les implantations administratives de la cité des géants.

Pour maintenir ce parc en parfait état de fonctionnement et lui conserver toute son efficacité, il est nécessaire de le renouveler partiellement chaque année.

38. Renforcement et adaptations de la sécurité liée au réseau Internet et à la messagerie (Ville et CPAS).

Le réseau informatique principal dénommé « ATH_AC » dispose de deux points d'échange avec l'extérieur : une liaison avec le réseau intranet de « Publilink » et une connexion internet de type « office » auprès de Belgacom.

La connexion « Office » est utilisée pour tout ce qui concerne la messagerie et la télé-maintenance.

La connexion Publilink est réservée pour tout le trafic avec les institutions officielles.

Ces connexions sont protégées par des systèmes de défense dont le plus ancien date de 1999 et le plus récent de 2003.

Ces dispositifs sont aujourd'hui largement dépassés.

Il est proposé dès lors de procéder à leur remplacement par du matériel plus adéquat et approprié aux besoins actuels en communication.

39. Acquisition de modules logiciels complémentaires auprès de la firme ADEHIS (la Ville et CPAS).

Depuis l'an 2000, la Ville d'Ath et le CPAS se sont progressivement équipés de nouvelles applications écrites par la firme ADEHIS de Namur dans un environnement de type « Windows » pour le service du personnel, le service des finances, le service population/état-civil et le service des maisons de repos.

Dans la mesure où ces applications donnent entière satisfaction, il est à présent envisagé de poursuivre l'informatisation des fonctions de gestion pour ces services.

Eu égard aux investissements préalablement consentis et les nécessités techniques qui en découlent, il s'avère indispensable de traiter avec la firme ADEHIS de Namur.

40. Remplacement de l'application informatique du Service Urbanisme.

En 1998, la Ville d'Ath a acquis un logiciel de gestion pour son service de l'urbanisme auprès de la firme AGD de Leuze.

Cette dernière a fait faillite depuis, mais la maintenance de cette application a continué à être assurée directement par le concepteur.

Au fil du temps, ce logiciel a accusé son âge et a causé des soucis, notamment en matière d'archivage de l'historique et l'impossibilité actuelle de transmettre les données demandées par le Cadastre en format de fichier « XML ».

Malgré les demandes répétées auprès du concepteur, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée à ce jour pour ces différents problèmes. En outre, le gestionnaire de base de données « ACCESS » a largement atteint ses limites.

41. Changement d'hébergeur et amélioration de la sécurité sur le site Internet de la Ville.

Le site internet de la Ville d'Ath a fait son apparition en 1998 et a été amélioré une première fois en 2000.

Une refonte nettement plus importante a eu lieu en mai 2005.

Lors de ce dernier renouvellement, le site internet a été hébergé au sein de la société IPOWER.

Si dans un premier temps, cette solution a donné satisfaction, différents problèmes sont survenus principalement durant l'année 2007 et au cours de cette année 2008.

C'est pourquoi aujourd'hui, il est envisagé d'entamer les démarches nécessaires en vue de changer d'hébergeur afin d'obtenir une meilleure qualité de service.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

42. Déclassement de la voiture Ford Escort de la Direction. Approbation.

Lors du passage au contrôle technique courant juillet 2008, le véhicule de type Ford Escort affecté à la Direction du Service Technique Communal, a reçu une carte rouge due notamment à l'état de corrosion avancé de certains éléments constitutifs de son châssis.

En 2007, des réparations avaient été réalisées sur ce même châssis afin de tenter de prolonger autant que possible la durée de vie de ce véhicule.

Actuellement, les réparations à consentir pour sa remise en état et sa sécurité de fonctionnement exigeraient des investissements sans aucune mesure avec la valeur résiduelle du bien.

43. Acquisition de pièces complémentaires défectueuses pour la faucheuse Vandaele S5. Ratification.

En séance du 11 avril, a été désigné l'adjudicataire pour la fourniture de pièces pour la faucheuse Vandaele S5.

Des pièces défectueuses complémentaires se sont fait jour, et devront absolument être remplacées en vue du bon fonctionnement du véhicule utilisé régulièrement par le Service Technique Communal,

SERVICES DES ESPACES VERTS

44. Remplacement de matériel et d'équipement. Correction du cahier spécial des charges à la demande de la Tutelle. Approbation.

En séance du 28 janvier 2008, le Conseil communal a approuvé le projet d'acquisition de machines et matériel d'équipement.

Ce dossier tombant sous le couvert des nouvelles dispositions prises par le Décret du 22 novembre 2007 (paru au M.B. du 21 décembre 2007), a été transmis au Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique pour approbation.

Par courrier du 14 juillet 2008, Monsieur le Ministre COURARD informe la Ville que les délais de paiement prévus à l'article 15§2 du cahier général des charges ne sont pas respectés par le cahier spécial des charges, et qu'il convient donc de mentionner cette dérogation en tête du cahier spécial et de la motiver formellement.

ENVIRONNEMENT

45. Etude de biomonitoring et vigilance sanitaire à Ath. Echantillonnages surnuméraires.

Dans le cadre de l'étude de « bio Assessment » (Biomonitoring), la RW va financer les analyses de 284 échantillons sanguins, à savoir : 112 adultes, 96 enfants de 2.5 à 6 ans et 76 enfants de 7 à 11 ans.

Ces personnes seront échantillonnées de manière aléatoire sur base des fichiers de population.

Se pose aujourd'hui la question des personnes qui voudraient volontairement participer aux analyses.

Il est possible de faire parallèlement à l'échantillonnage aléatoire un échantillonnage non-aléatoire (ou échantillon sur-numéraire) MAIS pas de financement de la RW .

La Ville souhaite financer ces échantillons sur-numéraires composés des personnes volontaires et/ou des personnes écartées lors de l'élaboration de l'échantillonnage aléatoire.

Les petits enfants ont déjà fait l'objet d'analyse d'urine et de cheveux avec le Fonds Houtman. Il est donc proposé, si échantillons sur-numéraires il y a, de les faire sur des adultes (une personne/famille).

DEVELOPPEMENT LOCAL

46. Foire de Jardins. Convention de partenariat. Décision.

Les 29, 30 et 31 août s'est déroulée, dans le Parc Romantique et une partie de l'Esplanade, une Foire de Jardins, organisée par la SPRL ARCHEOS EXPO en collaboration avec la Ville d'Ath.

Archeos Expo est spécialisée dans l'organisation d'événements et c'est notamment à son initiative que la Foire de jardins se déroulant dans le Parc du Château d'Enghien a vu le jour, il y a quelques années.

Etant à la recherche d'un nouveau lieu pour leur foire d'automne, les responsables ont été séduits par notre cité, son Esplanade et son Parc romantique.

Dans le cadre de cette manifestation, une convention a été rédigée pour 3 années entre l'organisateur et la commune afin de définir clairement les termes du partenariat qui unissaient les deux parties.

47. Village de Noël 2008. Convention de partenariat. Approbation.

Fin de l'année 2007, un projet d'animation dans le cadre des Fêtes de fin d'année 2008 a été déposé un membre de l'Association des Commerçants et Artisans d'Ath.

Ce projet consiste en l'exploitation sur l'Esplanade d'un Village de Noël, composé de maximum 40 chalets et 3 carrousels enfantins, du vendredi 5 au mercredi 24 décembre 2008.

Après examen du dossier, le Collège communal a accepté, le 15 février 2008, cette proposition d'animation et a souhaité rédiger une convention prévue initialement pour 3 années afin de définir clairement les termes du partenariat.

CARRIERES DE MAFFLE

48. Travaux de remplacement en urgence du tuyau de trop-plein. Ratification.

En séance du 1^e février 2008, le Collège communal a désigné l'adjudicataire des travaux de création d'une digue à proximité du moine, de pompage des eaux et de démontage de la digue après la résolution du problème d'obstruction.

Cette décision a été ratifiée par le Conseil communal en séance du 22 février 2008.

Après investigation par l'entreprise adjudicataire des travaux, il a été constaté que le tuyau de trop-plein reliant le moine à la Dendre Orientale était cassé en plusieurs endroits.

La fouille est donc restée ouverte afin de permettre aux eaux de la carrière de s'évacuer quand même, et éviter une montée des eaux trop importante dans la carrière.

Il est donc urgent d'intervenir avant la période hivernale et la montée des eaux de la Dendre Orientale au-dessus du clapet anti-retour de l'exutoire.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

49. Transports scolaires pour l'année scolaire 2008-2009. Nouveau projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Ratification.

En séance du 16 juillet 2008, le Conseil communal a approuvé le projet de services pour les transports scolaires durant la période de septembre 2008 à juin 2009.

Lors de cette séance, il a été demandé qu'une disposition soit ajoutée dans le Cahier Spécial des Charges, à savoir « les véhicules sont obligatoirement équipés de ceintures de sécurité pour l'ensemble des passagers ».

Ce dossier a été transmis en date du 31 juillet 2008 au Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique pour approbation.

En date du 31 juillet 2008, le Collège communal a approuvé la liste des entreprises à consulter.

En date du 04 août 2008, cette décision a été transmise à la Tutelle.

Au 20 août 2008, date limite de dépôt des offres, aucun autocariste n'a remis prix pour ce marché de service, les dispositions du Cahier Spécial des Charges étant trop restrictives, notamment l'obligation du port de la ceinture.

En effet, la réglementation prévoit que tous les véhicules immatriculés à l'état neuf depuis le 31 mars 2003 et transportant uniquement des passagers assis, doivent être équipés de ceintures de sécurité sur tous les sièges.

En outre, il a été demandé aux firmes de remettre un prix au kilomètre, ce qui leur semble assez difficile étant donné qu'elles prévoient un forfait pour les déplacements.

A l'approche de la rentrée scolaire, il était impératif que les transports scolaires soient correctement assurés par une société.

ACADEMIE DE MUSIQUE

50. Etude préalable aux travaux d'amélioration de l'isolation acoustique de deux classes de musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement et désignation de l'adjudicataire. Approbation.

Il y a quelques années, l'ancien préau de la cour de l'école Léon Trulin a été transformé en deux locaux qui, après avoir accueilli la Direction et le Secrétariat de l'Académie de Musique, sont actuellement affectés en classes de piano.

L'isolation acoustique de ces locaux y est totalement insuffisante étant donné qu'à la construction de ces derniers, leur affectation était totalement différente de celle d'aujourd'hui.

Actuellement, la pratique simultanée de cet instrument dans ces locaux directement contigus, est extrêmement contraignante et perturbante.

S'agissant d'un domaine assez complexe, préalablement à la réalisation des travaux, il est indispensable d'effectuer une étude acoustique qui doit définir les moyens à mettre en œuvre pour rencontrer l'objectif précité.

Cette étude ne peut être confiée qu'à des bureaux spécialisés en ce domaine.

Dans cette perspective, le Service Technique Communal a sollicité à titre indicatif des remises de prix auprès de trois sociétés.

* * * * *